#### SIGNATURE MAIL GENERALE

#### COMMUNAUTE D’AGGLOMERATION

#### CAP CALAISIS

#### TERRE D’OPALE

#### Marché de maintenance et d’entretien des systèmes de sécurité incendie

#### CAHIER DES CHARGES

#### CONSULTATION SIMPLIFIEE

**DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :**

**Mardi 2 aout 2016 à 12h00**

Communauté d’Agglomération, Cap Calaisis - Terre d’Opale

76 boulevard Léon Gambetta

CS 40021

62101 CALAIS Cedex

Tél. : 03.21.19.55.00

Fax : 03.21.19.55.09

E-mail : info@agglo-calaisis.fr

1. OBJET DE LA PROCEDURE

La présente consultation est organisée selon une procédure adaptée propre à la personne publique conformément aux dispositions de l’article 27 du Décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Elle concerne la vérification et la maintenance des systèmes de sécurité incendie.

* 1. Durée du marché

La durée du marché est fixée jusqu’au 31 mai 2017

Il n’est pas reconductible.

* 1. Forme du marché

Accord-cadre mono-attributaire, sans montant minimum et avec un montant maximum de 15 000 €HT conformément à l’article 78 du Décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

* 1. Tranches et lots

Le présent marché est divisé en 2 lots :

* Lot 1 : Bâtiment comprenant des locaux à sommeil
* Lot 2 : Autres bâtiments

Les prestations ne sont pas divisées en tranches.

* 1. Lieux d’exécution et équipement présent
* Lot 1 :
* La Base de Voile, Rond-point des Salines à SANGATTE

L’installation SSI, de type 1 et de marque « DEF » comprend :

* + - 1 centrale de détection DEF ALTAIR,
    - 1 centralisateur de mise en sécurité incendie DEF ANTARES III,
    - 168 détecteurs optiques de fumée DEF OAO,
    - 6 détecteurs thermiques DEF OAT,
    - 1 indicateur d’actions IA ;
    - 40 déclencheurs manuels DEF BMAL,
    - 2 détecteurs de fumées DEF VOA,
    - 24 diffuseurs sonores DEF AVSU 2000 SIP,
    - 8 diffuseurs sonores DEF AVSU – EFP
* Lot 2 :
  + Conservatoire à Rayonnement Départemental à CALAIS

L’installation SSI est de type 1 et de marque « CHUBB ». Elle comprend :

* + - 1 centrale de détection comprenant 1 SDI et 1 CMSI,
    - 1 Unité de Gestion d’Alarme (UGA),
    - 13 déclencheurs manuels,
    - 42 diffuseurs sonores,
    - 21 détecteurs optiques de fumée,
    - 2 clapets coupe-feu télécommandés,
    - 11 portes coupe-feu à fermeture automatique.
  + Ecole d’Art à CALAIS

L’installation SSI est de type 2b et de marque « LEGRAND ». Elle comprend :

* + - 1 centrale de détection
    - 12 déclencheurs manuels
    - 20 diffuseurs sonores
    - 3 portes coupe-feu avec ventouse
  + Antenne de l’Ecole de Musique à BLERIOT-Plage

L’installation est de type 4 et de marque « SCHNEIDER - CHORUS ». Elle comprend :

* + - 1 centrale avec carte électronique, 1 diffuseur sonore et 1 déclencheur manuel
    - 2 déclencheurs manuels
  + Piscine patinoire ICEO à CALAIS

L’installation SSI est de type 2b et de marque « ESSER » et composée de 4 boucles. Elle comprend :

* + - 1 centrale de détection,
    - 18 déclencheurs manuels,
    - 20 diffuseurs sonores type BAAS-Ma ou BAAS-Pr,
    - 1 porte coupe-feu coulissante.
  + Piscine RANSON à CALAIS

L’installation SSI est de type 2b et de marque « LEGRAND ». Elle comprend :

* + - 1 centrale de détection,
    - 8 déclencheurs manuels,
    - 7 diffuseurs sonores.
  + Hôtel Communautaire à CALAIS

L’installation est de type 3 et de marque « SCHNEIDER - CHORUS ». Elle comprend :

* + - Au sous-sol, 2 blocs autonomes d’alarme sonore et 2 déclencheurs manuels,
    - Au RdC (Bt + extension), 4 blocs autonomes d’alarme sonore et 8 déclencheurs manuels,
    - Au 1er étage (Bt + extension), 5 blocs autonomes d’alarme sonore et 4 déclencheurs manuels,
    - Au 2ème étage (Bt seul), 3 blocs autonomes d’alarme sonore et 2 déclencheurs manuels,
  + Service Archéologie à CALAIS

L’installation est de type 4 et de marque « NUGELEC ». Elle comprend :

* + - 1 centrale de détection,
    - 2 sirènes,
    - 3 déclencheurs manuels.
  + Aéroport à MARCK

L’installation est de type 3 et de marque « NUGELEC ». Elle comprend :

* + - 1 centrale de détection,
    - 9 sirènes,
    - 7 déclencheurs manuels.
  + Base de chars à voile aux HEMMES DE MARCK

L’installation est de type 4 et de marque « URA SHAFT ». Elle comprend :

* + - Dans l’atelier, 1 déclencheur manuel,
    - Dans la salle de tir à l’arc, 2 déclencheurs manuels, et 1 sirène
    - Dans le local club, 1 sirène et 1 déclencheur manuel.
  + Station Monod à Calais

L’installation est de type 4 et de marque « SCHNEIDER ». Elle comprend :

* + - 1 centrale avec carte électronique, 1 diffuseur sonore et 1 déclencheur manuel
    - 8 déclencheurs manuels
    - 10 diffuseurs sonores
  1. Documents contractuels

Le marché est constitué par les éléments contractuels énumérés ci-dessous, par ordre de priorité décroissante :

* L'acte d'engagement
* Le cahier des charges
* Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés publics de techniques de l’information et de la communication (Arrêté du 19 janvier 2009)
* Le bordereau d’aide à la décision
  1. Prix - délai de paiement

Les prix s’entendent en EUROS - €.

Le paiement des sommes dues est effectué dans un délai global maximum de 30 jours.

Les conditions de mise en œuvre du délai maximum de paiement sont celles énoncées dans la loi n°2013-100 du 28 Janvier 2013 et le décret n°2013-269 du 29 Mars 2013.

Le taux des intérêts moratoires prévu à l'article 8 du décret précité est égal au taux d’intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement principale la plus récente, en vigueur au premier jour du semestre de l’année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage.

* 1. Pénalités

Les dispositions de l’article 14 du cahier des clauses administratives générales applicable aux marchés publics de techniques de l’information et de la communication s’appliquent.

* 1. droit applicable – litiges

En cas de litige, la loi française est seule applicable.

Préalablement à toute action contentieuse, une solution amiable devra être recherchée par les parties.

Les éventuels litiges seront portés devant le tribunal administratif territorialement compétent, à savoir le tribunal administratif de Lille, 143 rue Jacquemars Giélée, BP 2039, 59014 Lille Cedex.

Tél. 0320631300 / Fax : 0320631347

1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES
   1. Lot 1 : Bâtiments comprenant des locaux à sommeil
      1. Description des prestations de maintenance préventive

**Seront effectués sur le Système de Détection Incendie (SDI) :**

* Tableaux de signalisation SDI-ECS :
  + Le contrôle des tensions élémentaires et des protections
  + Le contrôles des différents circuits (redresseur, régulation, signalisation, etc.)
  + Le contrôle des connexions
  + Le contrôle individuel des blocs de zones
  + Le contrôle de la 3ème source par action sur les boutons poussoirs avec remplacement éventuel
  + Le contrôle des fonctions d’exploitation
* Alimentation de secours et/ou puissance, batteries :
  + Le contrôle de la charge des batteries et le nettoyage des cosses
  + La mise en fonctionnement en secours (en coupant la source principale)
  + Le contrôle des tensions et courants
  + La remise en fonctionnement « marche normale »
  + Le contrôle du fonctionnement de chargeur automatique
* Détecteurs ponctuels
  + Le contrôle de l’état des lignes de détecteurs, isolement, courant de garde et courant d’alarme
  + Essais des lignes avec un générateur adapté
  + Essais sur le dérangement de chaque boucle en débranchant successivement un détecteur, un fil et/ou en enlevant un fusible
* Indicateur d’action
  + Le contrôle de l’état
  + Le contrôle de fonctionnement de chaque indicateur d’action
* Déclencheurs manuels
  + Le contrôle de l’état de chaque
  + L’essai fonctionnel de chaque détecteur

**Seront effectués sur l’Unité de Gestion d’Alarme (EA):**

* Equipement d’alarme :
  + Le contrôle de l’état de chaque diffuseur sonore
  + Les essais de fonctionnement

**Seront effectués sur le Système de mise en Sécurité Incendie (SMSI):**

* Dispositifs actionnés de sécurité (DAS) :
  + Les essais de toutes les fonctions et de tous les DAS.
* Synoptique :
  + Les contrôles de connexions,
  + Les contrôles de bon fonctionnement.
* Divers arrêts techniques :
  + Les essais des différentes commandes (énergie, ventilation, etc.)

**Dans le cadre des essais de fonctionnalité du CMSI (Centralisateur de Mise en Sécurité Incendie), les commandes et les asservissements qui seront déclenchés sont les suivants :**

* + Compartimentage
  + Désenfumage
  + Evacuation
  + Arrêt des installations techniques

Ces essais étant susceptibles de mettre à l’arrêt ou de démarrer des automatismes pouvant perturber l’exploitation site, ils seront effectués dans le cadre d’une autorisation expresse du Directeur du Site ou le représentant du Maître d’Ouvrage qui prendra toutes les dispositions qu’il jugera nécessaire pour protéger l’exploitation du site.

* + 1. Description des prestations de maintenance corrective

Le Prestataire interviendra pour les opérations de maintenance corrective suite à la demande du client. Le personnel intervenant devra disposer au minimum des accès niveau III. Cependant, en fonction de la prestation à réaliser, le Maître d’ouvrage pourra exiger que le personnel intervenant dispose des accès niveau III et IV sur l’installation. L’entreprise devra dans ce cas présenter, lors de l’intervention, une attestation d’engagement du fabricant pour la maintenance de niveau IV.

* + 1. Délai intervention d’urgence

Dans le cadre d’une demande d’intervention en urgence, pendant les horaires ouvrés, le prestataire devra intervenir **dans un délai de 48 heures** à compter de la réception de la demande.

Dans le cas où le dépannage nécessiterait une ré-intervention pour effectuer une réparation demandant du matériel spécifique, cette réparation définitive fera l’objet d’une proposition chiffrée avant intervention.

Le Prestataire transmettra les numéros d’appel d’urgence en périodes ouvrées.

* + 1. Service d’astreinte

Une assistance téléphonique sera assurée tous les jours de la semaine, y compris les jours fériés et chômés, durant l’intégralité des heures non ouvrées, par un technicien. Une intervention de dépannage sera réalisée **dans un délai de 4h** suivant l’appel quelque soit l’heure.

* + 1. Service d’astreinte partie hébergement

Une permanence sera assurée tous les jours de la semaine, y compris les jours fériés et chômés, durant l’intégralité des heures non ouvrées par un technicien qui assurera une intervention de dépannage **dans un délai de 4h** suivant l’appel de l’abonné pour la « partie hébergement » quelque soit l’heure d’appel.

**Les prestations de dépannages réalisées dans le cadre de cette astreinte consistent principalement au remplacement de leds, fusibles, détecteurs, cartes de boucles, port informatisé et à la mise hors service de zones ou d’éléments informatisés présentant une anomalie ou un mauvais fonctionnement.**

Dans l’éventualité où il faille télécharger des supports informatiques, le Prestataire mettra en place des mesures palliatives et retournera sur le site en période ouvrée afin d’effectuer les prestations.

* + 1. Suivi informatique

Le prestataire devra disposer d’une plateforme web sécurisée dans laquelle le client pourra accéder à des services en ligne et consulter le suivi des opérations.

Le client aura accès aux données suivantes :

La liste des interlocuteurs gérant le compte client

L’ensemble des documents constitutifs du dossier administratif

Le parc initial des installations du client restitué sous forme d’un tableau de synthèse

L’ensemble des documents financiers (devis, factures, etc...)

Les demandes en ligne (un besoin, une question, une demande de rendez-vous, etc...)

Les bulletins d’intervention et rapports au format informatique consultables en ligne

La liste des plannings visites préventives

L’état du bilan d’obsolescence des matériels

La liste des actions journalières et régulières à effectuer par l’exploitant

La veille règlementaire et normative

Les modules en ligne de formation de manipulation et d’exploitation des SSI

* 1. Lot 2 : Autres bâtiments
     1. Description des opérations de maintenance préventive :

Les opérations de maintenance et d’entretien seront effectuées conformément à la NFS 61 933 dans les Etablissements Recevant du Public cités au paragraphe I.4 du présent cahier des charges.

Après demande de vérification du Maître d’ouvrage, le Prestataire proposera dans un délai de 3 jours, différentes dates d’intervention dans un intervalle de 15 jours, et le Responsable de l’établissement confirmera la date précise.

Ces visites auront lieu en périodes ouvrées, c'est-à-dire du lundi au vendredi entre 8h et 17h.

Les prestations seront, au minimum, les suivantes :

**Vérifications générales :**

* Inspection visuelle des éléments constitutifs de l’installation,
* Nettoyage, contrôle de la bonne fixation des éléments
* Vérification des voyants lumineux et changement éventuel des ampoules.

**Opérations de contrôle des sources électriques et de la commutation**

* Source principale d’alimentation :
  + Isolement,
  + Continuité du conducteur de protection,
  + Contrôle des protections contre les contacts indirects et les surintensités.
* Source secondaire d’alimentation :
  + Contrôle des protections et connexions,
  + Contrôle des signalisations
  + Coupure de la source principale,
* Source auxiliaire.

**Opérations effectuées sur les zones de détection**

* Contrôle de la bonne correspondance des zones,
* Essai de dérangement de chaque boucle en débranchant successivement un détecteur, un fil et/ou un fusible
* Contrôle de la valeur ohmique de fin de ligne.

**Opérations effectuées sur chaque centrale :**

* Nettoyage de la baie,
* Test des lampes,
* Vérification des fusibles de protection 230V, 24V et/ou 48V,
* Vérification de la source d’alimentation de sécurité et de secteur,
* Vérification du transformateur/redresseur et chargeur de batteries,
* Vérification de la charge des batteries et nettoyage des cosses,
* Mise en fonctionnement en secours et contrôle des tensions et divers,
* Remise en fonctionnement « normal »,
* Contrôle des tensions et protections,
* Vérification des branchements de lignes de détection et de commande pour chaque zone,
* Contrôle individuel de chaque carte,
* Vérifications des raccordements, connexions, et interfaces,
* Vérification du fonctionnement de l’unité interne de gestion d’alarme,
* Essai de fonctionnement des signalisations visuelles et sonores,
* Essai de fonctionnement des différents asservissements,
* Dépoussiérage et remise en service.

**Opérations effectuées sur les détecteurs :**

* Vérification de fonctionnement de l’indicateur d’action,
* Essai de déclenchement réel avec matériel de simulation d’incendie,
* Contrôle du témoin lumineux de détection,
* Remplacement des détecteurs selon le Chapitre 3.4 ci-après,

**Opérations effectuées sur les déclencheurs manuels :**

* Vérification de l’état général,
* Essai de fonctionnement,
* Vérification du fonctionnement des éléments de sécurité associés.

Opérations effectuées sur les avertisseurs sonores :

* Vérification de l’état général de chaque,
* Essai de fonctionnement de chaque.

**Opérations effectuées sur les dispositifs de commande électromagnétique des portes coupe-feu :**

* Vérification de l’état général de chaque et des points de fixation,
* Contrôle de la tension du ou des ferme-portes,
* Vérification du câblage et des branchements,
* Essai de fonctionnement par déclenchement électromagnétique,
* Remise en place.

**Opérations effectuées sur les dispositifs de commande électromagnétique des clapets coupe-feu :**

* Vérification de l’état général de chaque et des points de fixation,
* Vérification du câblage et des branchements,
* Essai de fonctionnement par déclenchement électromagnétique,
* Remise en place.

**Essais de boucles de détection :**

* Sur chaque boucle sera effectué un essai d’alarme et de réarmement par détecteur. Après mise en alarme feu d’un détecteur sur boucle, sera vérifié qu’après l’arrêt du signal sonore correspondant à une boucle celui-ci reste disponible pour toute autre alarme sur une autre boucle.
* Sur chaque boucle sera provoqué un dérangement afin de vérifier les signalisations lumineuses et/ou sonores correspondantes,
* Remise à l’état de veille du tableau et remise en service des commandes

**Dans le cas des bâtiments possédant un CMSI** (Centralisateur de Mise en Sécurité Incendie), les essais de fonctionnalité, des commandes et des asservissements sont les suivants:

* + Compartimentage
  + Désenfumage
  + Evacuation
  + Arrêt des installations techniques

Ces essais étant susceptibles de mettre à l’arrêt ou de démarrer des automatismes pouvant perturber l’exploitation site, **ils seront effectués dans le cadre d’une autorisation expresse du Directeur du Site ou le représentant du Maître d’Ouvrage qui prendra toutes les dispositions qu’il jugera nécessaire pour protéger l’exploitation du site.**

Outre toutes ces opérations, il sera procédé au dépoussiérage des différents organes.

De même, il sera procédé aux remplacements des lampes défectueuses sur les différents matériels.

Un **rapport de vérification sera établi à chaque fois** et transmis dans les meilleurs délais (1semaine maxi) et le **Registre de Sécurité devra être impérativement visé et signé**.

* + 1. Description des opérations de maintenance corrective

Le Prestataire interviendra pour les opérations de maintenance corrective suite à la demande du client. Le personnel intervenant devra disposer au minimum des accès niveau III. Cependant, en fonction de la prestation à réaliser, le Maître d’ouvrage pourra exiger que le personnel intervenant dispose des accès niveau III et IV sur l’installation. L’entreprise devra dans ce cas présenter, lors de l’intervention, une attestation d’engagement du fabricant pour la maintenance de niveau IV.

* + 1. Délai intervention d’urgence

Dans le cadre d’une demande d’intervention en urgence, pendant les horaires ouvrés, le prestataire devra intervenir **dans un délai de 48 heures** à compter de la réception de la demande téléphonique, qui sera confirmée par mail ou télécopie.

Dans le cas où le dépannage nécessiterait une ré-intervention pour effectuer une réparation demandant du matériel spécifique, cette réparation définitive fera l’objet d’une proposition chiffrée avant intervention.

Le Prestataire transmettra les numéros d’appel d’urgence en périodes ouvrées.

* + 1. Service d’astreinte

Une assistance téléphonique sera assurée tous les jours de la semaine, y compris les jours fériés et chômés, durant l’intégralité des horaires non ouvrées, par un technicien. Une intervention de dépannage sera réalisée **dans un délai de 4h** suivant l’appel quelque soit l’heure.

Une assistance téléphonique sera assurée tous les jours de la semaine, y compris les jours fériés et chômés, 24h/24, par un technicien. Une intervention de dépannage sera réalisée **dans un délai de 4h** suivant l’appel quelque soit l’heure.

* 1. Durée de validité des offres

La durée de validité des offres est fixée à 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

* 1. Variantes et options :

Sans options.

Les variantes ne sont pas autorisées.

* 1. Critères de jugement des offres :

Le choix de l’attributaire est fondé sur l’offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération sous forme de pourcentage :

* Prix (50%)
* Evaluation technique (50%) basé sur les critères suivants :
* Procédure de vérification et de gestion du suivi des opérations.

Pour le lot 1, Le prestataire devra notamment présenter la plateforme web sécurisée demandés au point 2.1.f **(20 pts)**

* Moyens humains et matériels proposés pour réaliser les prestations, en présentant notamment les documents attestant l’habilitation niveau III du personnel **(15 pts)**
* Liste des fournitures des pièces de remplacement prévu, avec leurs fiches techniques **(15 pts)**
  1. Présentation des offres

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes datées et signées par lui :

* Un DC1 ou lettre de candidature
* Un DC2 ou déclaration du candidat individuel ou membre du groupement
* Un extrait K-bis
* Un RIB
* Un ATTRI1 (acte d’engagement)

A noter que les documents relatifs à la déclaration du candidat (DC1, DC2..) sont disponibles sur le portail de l’économie et des finances à l’adresse suivante :

[**http://www.economie.gouv.fr/daj**](http://www.economie.gouv.fr/daj)

* 1. Envoi des offres :

Les offres sont transmises en une seule fois. Si plusieurs offres sont adressées ou transmises successivement par un même candidat, seule la dernière reçue dans le délai fixé pour la remise des offres sera ouverte.

Les offres peuvent être adressées ou remises dans les conditions suivantes :

* transmises par voie électronique sur le site electronique : [www.klekoon.com](http://www.klekoon.com)
* présentées sur support papier et adressées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal. La présentation sur support physique électronique n'est pas autorisée, sauf en ce qui concerne la copie de sauvegarde accompagnant une transmission électronique.
* présentées sur un support papier et remises sous pli cacheté au service destinataire contre récépissé. La présentation sur support physique électronique n'est pas autorisée, sauf en ce qui concerne la copie de sauvegarde accompagnant une transmission électronique.

Le retrait ou la consultation du dossier de consultation sous forme électronique n'oblige pas à une transmission des offres par voie électronique.

La transmission des offres par message électronique n'est pas autorisée.

Les offres devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites indiquées dans la page de garde du présent règlement.

Le matériel de démonstration sera expédié aux frais et risques du candidat et devra parvenir au Service Marchés, au plus tard avant la date limite de remise des offres.

A la fin de la procédure de consultation, le matériel de démonstration sera restitué à chaque candidat qui en fera la demande.

**Transmission par voie postale ou remise en mains propres**

Le pli contenant la candidature et l'offre du candidat porte l'adresse suivante :

Communauté d'Agglomération du Calaisis – CAP CALAISIS, TERRE D’OPALE

76 boulevard Gambetta – CS 40021

62101 CALAIS CEDEX

Le pli indique la mention suivante : « Proposition pour le marché de maintenance et d’entretien des systèmes de sécurité incendie » - Ne pas ouvrir

**Transmission par voie électronique**

Il sera fait application des dispositions de l’arrêté pris en application de l’article 56 du code des marchés publics, relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

La transmission dématérialisée ne pourra être exécutée que sur le site Internet suivant :

[www.klekoon.com](http://www.klekoon.com)

Un mode d’emploi est disponible sur le site. Les frais d’accès au réseau sont à la charge des candidats. Chaque transmission dématérialisée fera l’objet d’une date certaine de réception et d’un accusé de réception électronique. Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

**Contraintes informatiques**

Tout document envoyé par un candidat dans lequel un virus informatique est détecté par la personne publique sera réputé n’avoir jamais été reçu. Aussi, il est conseillé aux candidats d’utiliser un antivirus régulièrement mis à jour.

Par ailleurs, afin d'empêcher la diffusion des virus informatiques, les candidats ne doivent utiliser ni les exécutables (notamment les "exe"), ni les "macros".

Les formats de fichiers acceptés par la personne publique sont les suivants : Word, Excel, Powerpoint, Winzip et Acrobat Reader. Le candidat doit faire en sorte que sa réponse ne soit pas trop volumineuse. Lorsque le candidat ne peut matériellement pas transmettre des documents (ou des objets) par voie dématérialisée, il est autorisé à utiliser l’une des autres voies de transmission prévues par le présent règlement.

**Dispositions relatives à la signature électronique**

Les documents relatifs à la candidature et les actes d’engagement transmis par voie électronique seront signés par le candidat selon les modalités prévues par arrêté du ministre chargé de l'économie.

**Dispositions relatives à la copie de sauvegarde**

En cas de transmission dématérialisée, une copie de sauvegarde établie sur support papier ou sur support physique électronique peut être envoyée ou remise par le candidat.

La copie de sauvegarde n’est recevable que si les deux conditions suivantes sont remplies :

* elle est parvenue à destination dans délai fixé pour la remise des offres.
* elle est placée dans un pli scellé portant, outre les mentions exigées aux articles ci-dessus, la mention lisible « COPIE DE SAUVEGARDE ».

La copie de sauvegarde ne sera ouverte que dans l’un des cas suivants :

* la proposition transmise par voie électronique ne peut pas être ouverte;
* la copie de sauvegarde est parvenue dans le délai de dépôt des offres à contrario de la réponse transmise par voie électronique.

Dans le cas d'une offre présentée par un groupement, le mandataire assure la sécurité et l’authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

* 1. Demande de renseignements

Service Bâtiment - Messieurs Delrocq et Harlé

Tel : 03.21.19.55.23. ou 03.21.19.55.24.

Service Marchés Publics - Lynda LABOU

Tel : 03.21.19.56.76.